

même à Paris, il est quelques libraires qui, le jour même de l'apparition d'un volume de 3 fr. 50, le mettent en vente à 2 fr. 75. Cela fâcha Cathabard, qui s'en plaignit aux Garnier, qui s'en plainquirent à Boullieux, menaçant de ne plus lui vendre. *Inde...*

Or est-il que Boullieux avait fait une satire contre Cathabard, et si vous aviez le malheur d'être son client, il vous saisissait par le revers de votre collet, et il fallait entendre la satire, débitée d'une voix effrayante, avec des gestes à la Frédérick Lemaître. S'il m'en souvient, *cul* y rimait avec *miséricorde* ou quelque chose d'approchant. Je ne suis pas bien sûr de la seconde rime, mais je suis sûr de la première.

Ce que dit M. Galle des férocités de Boullieux est juste. Armand Fraisse, ayant eu le malheur de feuilleter un jour des bouquins à sa porte, s'attira une scène et dut s'enfuir au plus vite; mais quand Boullieux vous avait pris en amitié, il était obligeant et pas trop cher. Avec cela, sur tout les idées les plus singulières. Un soir, montant à l'entresol de sa boutique du quai de l'Hôpital, il trouve un voleur caché, le saisit (il avait de la moigne), le remet aux « bleus » et l'affaire suit son cours.

Or sus Boullieux avait lu que le vol « avec escalade » entraîne la Cour d'assises. Ayant su que son voleur n'allait qu'en correctionnelle, il fut indigné, et écrivit de sa belle encre une belle lettre qu'un grand journal eut la bonhomie d'accueillir, et dans laquelle il soutenait *mordicus* que le voleur ayant « escaladé » l'escalier desservant l'entresol, il y avait clairement « escalade » (!) — Vainement lui lisait-on l'art. 397, qui définit la chose, il n'en voulait point démordre. Il disait, d'ailleurs non sans quelque appa-